



CHSCT.D 38 exceptionnel - 7 mai 2020

Réponses de l'administration quant à la réouverture très progressive des établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré courant mai 2020.

Nous nous sommes permis quelques commentaires en italique ... Pour l'Unsa Education, la priorité est d'abord la santé des élèves et des personnels. L'ouverture des écoles doit être conditionnée à des indispensables garanties.

Objectif : retour progressif au travail avec éducation à la mise en place des gestes barrières au sein des établissements scolaires.

Peu d'écoles en capacité de reprendre le 12 mai - une dizaine environ en Isère - *très loin des pourcentages annoncés par notre ministre !* d'autres le 14 mai, le 18 mai ou le 25 mai. Le calendrier diverge selon les communes puisque l'application du protocole déclenche tout. L'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise et à la vie de la Nation se poursuit tous les jours.

La règle est de pouvoir respecter le protocole sanitaire. Il n'est pas possible d'accueillir tous les enfants à l'école d'ici fin mai. L'accueil concerne des niveaux ciblés (GS – CP – CM2). L'entretien des locaux est mis à disposition par les collectivités. Des masques ont été livrés dans les circonscriptions et vont être distribués dans les écoles.

Le lavage des mains au savon est à privilégier pour des raisons dermatologiques, le port du masque et son utilisation sont à apprendre aux personnels. Deux masques par jour suffisent. La restauration sera adaptée aussi (plateaux repas froid jetés). Les masques sont unilatéraux et protègent la personne qui est en face de celui qui le porte.

La distanciation physique est nécessaire pour se protéger. Les internats n'ouvrent pas, cela est en réflexion. Dans les écoles une personne est libérée de groupe pour s'occuper des personnes qui présentent des signes de suspicion Covid. *Il faudra quant même nous expliquer comment on anticipe cela !*

Des masques pédiatriques ont été livrés avec ceux des enseignants. Ce sont les IEN qui organisent la distribution. Le masque FFP2 n'est pas nécessaire pour les enfants qui présenteraient des signes, le masque chirurgical est suffisant pour les deux personnes. Préconisation de rédiger des fiches de présence par pièces où du public est accueilli. Les communes sont en train d'embaucher des contractuels pour pouvoir effectuer le nettoyage des écoles et permettre un nombre suffisant d'ATSEM.

Pour justifier de sa vulnérabilité, ou de celle d'un proche, le 2 juin il sera nécessaire de fournir un certificat médical. Pour le 11 mai, l'administration est dans la souplesse et demande une attestation sur l'honneur de l'état de la personne concernée.

Les directeurs n'auront pas l'obligation de prendre un groupe, même si certains en ont fait la demande auprès de leur IEN (a été accepté). Ils sont déchargés de classe (présentiel et distanciel) jusqu'au 2 juin.

Si beaucoup de personnels vulnérables sont recensés dans la même équipe, cela limitera le nombre de groupes accueillis dans l'établissement. Si l'organisation ne permet pas d'accueillir trop d'élèves, cela sera adapté selon les ressources humaines en présence.

Concernant le présentiel/distanciel : chaque jour est différent, un enseignant peut un jour faire du présentiel et donc pas de distanciel puis le lendemain l'inverse. Les deux ne se cumulent pas. Il est complexe de s'organiser en une semaine. Ce sont les équipes qui se répartissent l'organisation. Peut-être qu'il n'y aura du présentiel qu'une fois par semaine. L'objectif est d'apprendre les gestes barrières principalement.



Le **conseil d'école (1D)** ou **conseil d'administration (2D)** doit se mettre en place exceptionnellement dès que possible pour arrêter la nouvelle organisation (horaires, entrées, groupes accueillis...) Une réunion avec les partenaires de l'école (mairie, parents délégués, IEN, enseignants) doit être réalisée avant toute ouverture.

Pour l'accueil des enfants en situation de handicap, un protocole national est en attente. L'accueil de ces enfants se fait au cas par cas, selon les possibilités de chaque enfant à pouvoir respecter le protocole sanitaire. Les **AESH** pourront reprendre en présentiel si ils/elles le souhaitent et devront rester dans un seul groupe qui réunira les enfants dont il/elle s'occupe. Il faut assurer la traçabilité des contacts ! Les AESH qui n'auront pas d'élève en charge peuvent être les personnes prévues pour s'occuper des "cas suspects". Les AESH sont invitées (et non contraintes) aux réunions de pré-rentree.

Dans le cadre de l'accueil des élèves, les portes restent ouvertes mais dès que les élèves sont là on ferme le périmètre scolaire comme avant. Ce sont seulement les portes intérieures qui doivent rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. Alerter l'IEN et la collectivité si le protocole n'est pas respecté. L'administration avisera, elle suit attentivement et rapidement les situations.

S'agissant des stagiaires : La formation **INSPE** est poursuivie à distance, l'ensemble des cours vient de se terminer. Pas d'information concernant les soutenances à ce jour. Sont-elles repoussées ? Dans les écoles ne sont présents que les personnels minimums donc pas de PES pour observer. Impossibilité d'effectuer des remplacements pour les PES cette année.

Pour la maternelle : Mme Pourchet (référente maternelle de la DSDEN) a envoyé un document « news letter » aux écoles pour l'apprentissage des gestes barrière. Les enfants d'école maternelle doivent apprendre à vivre ainsi sans que cela soit stressant.



Les **ASA** (autorisations spéciales d'absence) **pour garde d'enfants sont toujours possibles jusqu'au 2 juin**. Pour les enseignants qui souhaitent retourner en présentiel la garde de leurs enfants fait partie des personnels **prioritaires**. Si leur école est fermée, l'accueil de leurs enfants doit être vu avec l'IEN. Les enseignants peuvent emmener leurs enfants avec eux dans leur école à condition d'emmener leur enfant dans leur propre groupe !

Pour les personnels itinérants (RASED, UPE2A, TR, TS, TZR, ...) cela se déroule sur le même schéma, selon le recensement des ressources humaines. Objectif : ne pas les rendre trop mobiles. Ils/Elles ont un établissement de rattachement et y resteront ou seront dans l'établissement où ces personnels ont le plus grand service. Ils pourraient aussi être déployé dans un établissement qui a le plus gros besoin. Les personnels RASED ou UPE2A en présentiel prennent un groupe qu'ils suivent. Les enseignants devront faire respecter et apprendre aux enfants à rester dans leur espace. Petits groupes de 5 à 6 enfants en maternelle.

Cette reprise demande des **modifications de pratiques** qui sont faisables. La cellule de **soutien psychologique** départementale est toujours active et est toujours en mesure d'écouter et orienter les personnels selon leur.s besoin.s.

S'agissant des tests : ne seront testées que les personnes symptomatiques ainsi que les personnes en contact avec le virus. Le dépistage va rester celui prévu : tout symptôme pouvant être rattaché au Covid + pourra être testé.

L'enseignement est prioritaire avec un changement de contexte ! Les professeurs ont prouvé qu'ils savaient s'adapter. Ils vont continuer à enseigner. *L'Unsa Education ne peut s'empêcher de penser que la première priorité sera l'apprentissage des gestes barrières et le respect des règles !*